



Programme DaziT

Groupe d'accompagnement Economie

Séance 1/2023 (09.03.2023)

La version allemande du procès-verbal fait foi

Informations actuelles de l'OFDF

Le directeur donne un aperçu des affaires et des défis actuels de l'OFDF.

Révision du droit douanier

Le Conseil fédéral a transmis le projet de révision au Parlement en août 2022. Actuellement, le dossier est entre les mains de la [Commission de l'économie et des redevances du Conseil national \(CER-N\)](#), responsable du dossier. Le processus parlementaire prévoit qu'après la CER-N, le Conseil national puis le Conseil des Etats se pencheront sur le projet.

Passar 1.0 : état d'avancement et perspectives

L'enregistrement initial (onboarding) des quelque 800 utilisateurs du NCTS sur le portail électronique de la Confédération (ePortal) a commencé au début de l'année ; l'objectif est de terminer l'onboarding d'ici fin mai. L'enregistrement dans l'ePortal est une condition préalable à l'utilisation de Passar. Il permet d'authentifier les utilisateurs et d'attribuer des rôles de partenaires commerciaux. Les utilisateurs sont accompagnés tout au long de ce processus par une offre de soutien variée, composée de lettres d'information expliquant Passar, d'une [page spécifique du site internet de l'OFDF](#) contenant des instructions et des FAQ, ainsi que d'un service d'assistance dédié. Depuis février, l'OFDF propose également des séances d'information régionales sur Passar, qui rencontrent un grand succès.

L'introduction de Passar 1.0 a été précisée en concertation avec les associations économiques et le noyau du groupe de travail Développement de logiciels. La mise en service du nouveau système de gestion du trafic des marchandises de l'OFDF aura lieu comme prévu le 1er juin 2023. La nouveauté est un échelonnement coordonné du passage à Passar pour les différentes catégories d'utilisateurs, afin de mieux tenir compte des interdépendances découlant de l'exploitation parallèle des anciens systèmes et de Passar. En outre, à la demande du groupe de travail Développement de logiciels et des associations économiques, l'OFDF a accepté de prolonger d'un an la phase parallèle d'E-dec Export, soit jusqu'au 30 juin 2025, afin de permettre aux fournisseurs de logiciels de mieux échelonner la migration de leurs nombreux clients. Le calendrier ainsi précisé est publié sur [le site Internet de l'OFDF](#). Les membres du groupe de travail Développement de logiciels ont approuvé le nouveau calendrier lors de l'atelier du 1er mars 2023.

Le nouveau processus de base dans le trafic de marchandises comprend, outre une déclaration de marchandises, une déclaration de transport qui nécessite une activation lors du passage de la frontière. Pour l'activation numérique, l'[application Activ](#) est déjà utilisée avec succès et continue d'être développée. L'objectif pour l'avenir est d'automatiser l'activation par caméra. La solution télématique suivra ultérieurement.

Avec le NCTS phase 5, la surveillance des garanties dans le Régime de transit commun (TC) sera numérisée. Actuellement, un montant forfaitaire de 10'000 euros est prélevé par opération de transit. Avec le passage au NCTS phase 5, la garantie sera désormais fixée à 10% de la valeur de la marchandise. Ce montant doit être saisi lors de la déclaration, mais la surveillance électronique ne sera activée par l'OFDF qu'au cours du deuxième semestre 2024. De plus amples informations seront données lors d'une prochaine réunion du groupe d'accompagnement Economie.

ICS2 version 2

Le nouvel Import Control System ICS2 reproduit techniquement la mise à jour de l'accord ZESA et est utilisé pour l'analyse des risques lors de l'importation de marchandises en provenance de pays tiers dans l'espace douanier de sécurité européen. La première version a déjà été mise en œuvre en mars 2021 dans le trafic postal. Le [passage à ICS2 Release 2](#) a été effectué avec succès le 1er mars 2023, la Suisse étant le premier pays à pouvoir envoyer une déclaration dans le nouveau système. Les entreprises de transport aérien, les agents de manutention et les transitaires mandatés par des entreprises de transport aérien étaient concernés par la nouvelle version. L'OFDF travaille au sein d'un groupe de travail avec les entreprises afin de coordonner les travaux et de faciliter la phase de transition. La troisième version pour la route, le rail et la voie maritime est prévue pour le 1er mars 2024. Comme c'est à chaque fois le First-Entry-Point dans l'espace douanier de sécurité européen qui est responsable en premier lieu de l'analyse des risques et du contrôle, la Suisse ne sera que peu concernée par cette nouvelle étape en raison des types de transport concernés.

Implication de l'économie / groupes de travail (GT)

- GT Développement de logiciels : les travaux battent leur plein. Le 01.03.2023, un atelier d'une journée entière a eu lieu à Zollikofen afin de préciser le passage à Passar.
- Noyau du GT Développement de logiciels : il existe actuellement un échange intensif. Des ateliers ont eu lieu les 15.12.2022, 19.01.2023 et 06.02.2023.
- GT Trafic ferroviaire : il y a eu une réunion le 23 février 2023.
- Noyau du GT Rail : ateliers le 19.01.2023 et le 16.02.2023.
- GT Transport aérien et GT Transport fluvial : le feedback sur les participants est encore attendu.
- GT ICS 2 Release 2 : voir la section ICS2 Release 2.
- GT Avantages pour les participants à la procédure : le 3e atelier a eu lieu le 02.03.2023. Les résultats ont été présentés à cette occasion. Les points les plus importants : Déclaration de marchandises réduite dans le contexte des structures de groupe et conditions pour une déclaration de marchandises réduite pour les importateurs.

D'autres clarifications ponctuelles entre l'OFDF et l'économie ont lieu en fonction des besoins.

Veuillez signaler à l'OFDF les éventuelles entreprises ou associations intéressées qui souhaitent faire partie d'un GT.

Perspectives

Les prochaines réunions du groupe d'accompagnement Economie auront lieu aux dates suivantes, de 09h30 à 12h00 : le 26.06.2023 sur place à Berne ainsi que le 18.09.2023 et le 18.12.2023 (sur place à Berne ou par Skype).

Isabelle Emmenegger

Directrice suppléante de l'OFDF et responsable du programme DaziT

Pour le procès-verbal

Alain Dulio

Questions et réponses

Question groupe d'accompagnement Economie	Réponse de l'OFDF
Quelle est la feuille de route de l'ordonnance de la nouvelle loi douanière ? Comment l'économie sera-t-elle impliquée ?	L'OFDF associe d'ores et déjà l'économie à son élaboration (voir ci-dessus "Implication de l'économie / groupes de travail" et "GT Avantages pour les participants à la procédure"). Les retours d'information du premier cycle de consultation sont encore attendus. Pendant la consultation, qui débutera au second semestre de cette année, tous les acteurs pourront s'exprimer sur les ordonnances.
Comment l'actuelle loi sur les douanes empêche-t-elle la numérisation et la simplification souhaitées avec Passar 2.0 ?	Une révision totale de la loi actuelle est nécessaire pour réaliser le mandat du Parlement, à savoir une numérisation et une simplification de bout en bout des processus douaniers. Le Conseil fédéral en a expliqué les bases dans son message sur le nouveau droit douanier. La loi sur les douanes en vigueur n'aurait permis qu'un remplacement 1:1 des systèmes eDec/NCTS existants, c'est-à-dire une "informatisation", mais pas une "numérisation".
Quel est le calendrier de l'admission temporaire ?	Celle-ci sera mise en œuvre avec Passar 2.0.
Quand l'ajustement tarifaire sera-t-il introduit ? (Suppression des droits de douane industriels)	L'adaptation des tarifs sera introduite le 01.01.2024 (voir RO 2023 86).
Une interview a été publiée récemment dans le Gewerbezeitung. De faux espoirs sont suscités par Passar. Que fait l'OFDF pour rectifier de telles déclarations ?	L'OFDF communique directement avec les acteurs concernés au sein des GT et du groupe d'accompagnement Économie. En outre, il met à disposition une large offre d'informations et organise également des séances d'information régionales. L'OFDF ne commente pas les déclarations des autres acteurs.